RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Creuse

COMMUNE de BENEVENT-L'ABBAYE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal: 15

En exercice: 15

Qui ont pris part à la délibération : 9

Dont pouvoirs: 0

Date de la convocation : 04/07/2025

Date d'affichage: 15/07/2025

MA-DEL-2025-066

L'an deux mil vingt cinq, le onze juillet, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de BENEVENT-L'ABBAYE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André MAVIGNER.

<u>Étaient présents</u>: M. André MAVIGNER, M. Michel LEFAURE, M. Olivier RICHARD, M. Aurélien LEGRAND, M. Christophe LAVILLE, M. Emmanuel DIGNAC, Mme Sylvie ROUSSY, Mme Ingrid DUDRUT, Mme Stéphanie LIONDOR.

<u>Étaient absents excusés</u>: M. Bertrand LABAR, M. Jean FAYETTE, M. Claude VIEILLERIBIERE, M. Jacky ROUSSY, Mme Angélique PRUVOST, Mme Laure LIAIGRE.

Étaient absents non excusés :

Procurations:

Secrétaire : M. Aurélien LEGRAND.

OBJET: Motion Collège

MOTION RELATIVE A LA SITUATION DES PERSONNELS AU COLLEGE JEAN MONNET

Le Conseil Municipal prend connaissance de la lettre ouverte des personnels du Collège Jean Monnet ainsi que des représentants des parents d'élèves adressée à Madame la Rectrice d'Académie et à Monsieur le Directeur des Services départementaux de l'Education Nationale ainsi que des différentes motions prises lors du Conseil d'Administration du 4 avril 2024 et relatives à l'insuffisance de certains personnels dans l'établissement, CPE, AED, personnels infirmiers particulièrement.

Le Conseil Municipal note que ces insuffisances ont été maintes et maintes fois répétées sans que l'Etat n'y prête attention et ne porte le moindre remède à la situation de plus en plus inquiétante, malgré la stabilité des effectifs et l'intérêt que présente l'établissement pour le territoire et pour lequel les collectivités locales, communes, communes Bénévent-Grand Bourg manifestent un attachement fort et un soutien réaffirme.

En conséquence, le Conseil Municipal unanime demande aux autorités administratives de daigner prendre en compte les demandes réitérées des personnels et parents d'éléves afin de ne pas marginaliser le Collège Jean Monnet et de donner aux enfants du territoire les mêmes chances qu'à tous les autres collégiens.

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture de la CREUSE et publication par voie d'affichage le 15/07/2025

Accusé de réception en préfecture 023-212302103-202507711-MA-DEL-2025-066-DE Date de télétransmission : 16/07/2025 Date de réception préfecture : 16/07/2025 Pour extrait certifié conforme Le Maire, M. André MAVIGNER

